

Première réunion de NAO du 18/11/2025

La projection de fin d'année conduit à anticiper 26,4 kt de facturation de produits cuits et 8 kt de pâtes pour un chiffre d'affaires total de 130,2 M€ mieux que le budget grâce à l'augmentation des quantités vendues (+7,8%) et à la hausse des prix de ventes pratiquée depuis le début du 2ème semestre

- Ebitda France attendu à 13,2 M€ et 83,4M€ au niveau du groupe ce qui correspondrait en l'état à un versement d'environ 6% d'intéressement au titre de l'Ebitda (permettant de compenser la partie qualité où le seuil ne sera probablement pas atteint).
- Intéressement global estimé pour l'instant à environ 10% (attention toutefois, nouvel AAA déclaré en novembre viendra impacter négativement ce résultat)
- Investissements en probable retard de 2M€ versus budget

Planification activité au 21/10/2022 & arrêts :

- S2/S3 : Activité normale, alternance entre 2 ateliers d'ici fin d'année, arrêt de maintenance de 2 semaines
- FRG : Bonne performance jusqu'au début de la semaine 41, problématique approvisionnement coke tempéré avec pannes S42
- Cuisson VX : modification F5 32h>64h, fonctionnement ~3 fours : F10 26H ; F12 28h ; F5&9 64h
- Graphitisation : 1 semaine d'arrêt en semaine 49 au NR
- Usinage RD et National : Point d'attention, l'usinage récupère tous les retards du flux, mois de novembre et décembre très importants en expédition

Synthèse des résultats à date au niveau de la division :

- Sécurité – malgré plusieurs actions et initiatives, la situation à date n'est pas entièrement satisfaisante. Nombre trop élevé d'accident et d'échappées belles. Nécessité de mettre davantage l'accent sur la sécurité au sein de l'ensemble de TCX !
- Les objectifs financiers de TCX pour 2022 restent inchangés ! Malgré l'impact sévère de la guerre en Ukraine sur les activités de TCX et l'augmentation sans précédent des facteurs de coûts, l'EBIT au niveau de 87M€ est confirmé. L'objectif de génération de cash sera le plus grand défi en raison de l'augmentation de la valorisation des stocks. La pleine utilisation de la capacité de production au quatrième trimestre pour profiter des faibles prix du gaz et de l'électricité en 2022 influencera positivement l'EBIT mais ne soutiendra pas la génération de liquidités en 2022.
- Augmentation sans précédent des prix de vente à nos clients largement réalisée...
- Matières premières sécurisées pour 2022, malgré des chaînes d'approvisionnement perturbées au départ de la Russie.
- Production dans les usines de la division à pleine capacité avec des volumes > au budget. Le risque le plus important pour le T4 2022 / T1 2023 est la pénurie potentielle de gaz naturel et d'électricité qui pourrait entraîner une demande des autorités de réduire la consommation par rapport à la ligne de base définie. Des contre-mesures sont en cours de développement.
- L'état d'avancement de l'exécution des principaux objectifs du TCX pour 2022 a été examiné. La grande majorité de ces objectifs seront atteints. Des problèmes de non-réalisation ont été identifiés en ce qui concerne les objectifs de sécurité et de réduction du taux de rebut en France.

Et poursuite de l'activité dans ce contexte :

- La guerre Russie-Ukraine reste très incertaine.
- Projet ESG avance comme prévu : le comité ESG a commencé à travailler, la majorité des KPI de pilotage ont été définis et des actions ont été entreprises, le rapport de synthèse ESG est prêt.
- Feuille de route RuC : acquisition de Novalumen phase finale de négociation, développement de la coopération avec Weiqiao en cours.
- BAM : la première phase d'investissement respecte le calendrier. La R&D progresse sur l'industrialisation du graphite artificiel. Préparation du projet Greenfield selon le calendrier prévu.

- Inflation élevée sans précédent : en Pologne >17%, en Allemagne environ 8% et en France environ 6%. Augmentation spectaculaire des coûts de l'énergie et d'autres facteurs de coûts, y compris les coûts de la main-d'œuvre. Les valeurs maximales de l'inflation sont attendues au quatrième trimestre 2022 et au premier trimestre 2023.
- Plan à 5 ans pour TCX en ligne avec les objectifs quantitatifs de ventes et de résultat d'exploitation présentés par TCJ pour les années 2023 et 2025. Le niveau de génération de trésorerie et les besoins de financement seront les principaux sujets de discussion.

Contexte macro-économique : 2023 sera très chahutée :

- Guerre en Ukraine depuis début 2022
 - Electricité (2023) x5 vs 2020 et risques coupures
 - Gaz (2023) x10 vs 2020 et risques coupures
 - Containers x3 vs 2020
 - CAC40 -20% depuis début d'année
 - Coke x3 vs 2020
- ⇒ Nous entrons dans une période de grande incertitude économique
 ⇒ Nous allons devoir faire preuve de beaucoup de flexibilité

Le budget 2023 en cours de validation Les messages clés :

- Une charge globale usine pour 2023 relativement proche de celle de 2022 en France mais avec une répartition différente :
- Forte demande sur le graphite : volume en hausse au niveau du groupe.
 - Faible demande sur le carbone : volumes en baisse au niveau du groupe. → Réflexion en cours sur conversion de l'atelier Salle 2
 - La hausse du coût de l'énergie doit nous conduire à améliorer notre compétitivité encore plus rapidement :
 - Priorité absolue sur les résultats qualité : le taux de rebut doit être réduit de manière pérenne en 2023.
 - Mettre en œuvre le plan de réduction de consommation énergétique.
 - Piloter la gestion des encours pour limiter l'impact volume et valorisation sur le résultat de l'entreprise.
 - Travailler et améliorer la productivité générale des usines. → Sans ces actions, le résultat EBIT 2023 de la France est attendu négatif.

Source INSEE :

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois, les prix à la consommation augmenteraient de 6,2 % en octobre 2022, après +5,6 % le mois précédent. Cette nouvelle accélération de l'inflation, après deux mois de ralentissement en août et septembre, est due à la flambée des prix de l'alimentation, qui bondissent de 12% sur un an, et de l'énergie, qui galopent avec 19,1% de hausse.

Zoom sur l'inflation :

En France, le glissement annuel de l'indice général des prix à la consommation a culminé à 6 % en juillet-août 2022, avant de revenir à 5,6 % en septembre selon une première estimation de l'Insee parue en fin de semaine passée. Ces résultats, inédits depuis le milieu des années quatre-vingt, appellent quelques commentaires : a) Encore récemment, l'inflation a pu être expliquée à hauteur de près de 50 % par l'envolée des seuls prix de l'énergie (gaz, carburants routiers), elle-même amplifiée par la dépréciation de l'euro contre dollar. b) Désormais, les pressions inflationnistes se diffusent à presque tous les postes de dépense, à commencer par l'alimentation : + 10 % sur un an en septembre 2022, c) En l'absence du bouclier tarifaire (gel des prix du gaz et de l'électricité, remise

des prix à la pompe), celle-ci aurait été supérieure de plus de 2 points en 2022. Ainsi, l'inflation d'ensemble dans l'Hexagone apparaît comme la moins vive parmi tous les pays de la zone euro.

... EN RAISON PRINCIPALEMENT D'UNE MOINDRE ENVOLÉE DES TARIFS DE L'ÉNERGIE :

- En juillet 2022 par exemple, 40 de l'écart d'inflation entre la France et la zone euro était lié à la moindre augmentation des prix de l'électricité dans notre pays En l'absence du blocage des prix, les tarifs régulés y auraient en effet plus que doublé entre le 1^{er} octobre 2021 et le 1^{er} septembre 2022 a indiqué la Commission de régulation de l'énergie
- En l'absence du bouclier tarifaire et de la remise sur les prix à la pompe, l'inflation d'ensemble mesurée entre les deuxièmes trimestres de 2021 et de 2022 aurait été supérieure de plus de 3 points, a récemment calculé l'Insee
- Le coût pour les finances publiques en 2022 sera de l'ordre de 25 milliards d'€ (et de 45 milliards en incluant les mesures contenues dans la loi pouvoir d'achat)
- Selon l'institut Bruegel, les mesures adoptées en France ont, jusque-là, globalement été plus généreuses que celles appliquées chez nos voisins

UNE INFLATION SUPÉRIEURE À 5 % EN MOYENNE ANNUELLE :

Progressivement l'inflation change de nature, se diffusant à quasiment tous les postes de dépense.

- Elle réduit sensiblement le surplomb d'épargne accumulée pendant la crise sanitaire et conduit à une remontée des taux d'intérêt,
- En moyenne annuelle 2022 la hausse de l'indice général des prix à la consommation devrait ressortir à 5,3 en France, à fin octobre nous sommes sur une inflation moyenne à 5,06%.
- Après celle du mois de mai dernier, une nouvelle revalorisation automatique du SMIC horaire est intervenue début août. A 11,07€ bruts par heure, celui-ci est désormais supérieur de 10,4% à son niveau de 2019.

Une grande incertitude

- Dans ce contexte, alors qu'il s'était montré jusque-là résilient, le climat des affaires se dégrade, les chefs d'entreprise prenant acte du freinage marqué de la conjoncture dans certaines zones comme en Chine et en Europe.
- Les dirigeants de TPE/PME interrogés fin août-début septembre par BPI France font part d'une détérioration de leur trésorerie, et, sont à présent plus nombreux à estimer que leurs dépenses d'investissement seront en baisse plutôt qu'en hausse cette année.
- Branche de l'énergie exceptée, les entreprises industrielles affichent des marges d'exploitation en retrait de celles enregistrées avant la pandémie, selon les comptes nationaux. De surcroît, nombre d'entre elles connaissent ou vont connaître une flambée de leur facture énergétique : Rexecode estime que celle-ci se sera alourdie de plus de 6 milliards d'euros au total entre 2019 et 2022 (gaz + électricité).
- Le renchérissement de l'énergie se traduit par une perte de pouvoir d'achat pour l'ensemble de l'économie française qui fait que la croissance de la France sera modeste voire nulle en 2023 et 2024.

Situation des travailleurs handicapés :

A fin octobre 2022 :

24 salariés ont une reconnaissance de travailleurs handicapés dans TOKAI COBEX SAVOIE dont :
9 à Vénissieux
15 à Notre-Dame-Dame de Briançon

Ces reconnaissances sont principalement liées à des RQTH (15), IPP (5), Invalidité (4)

Nouveaux bénéficiaires sur 2022 :

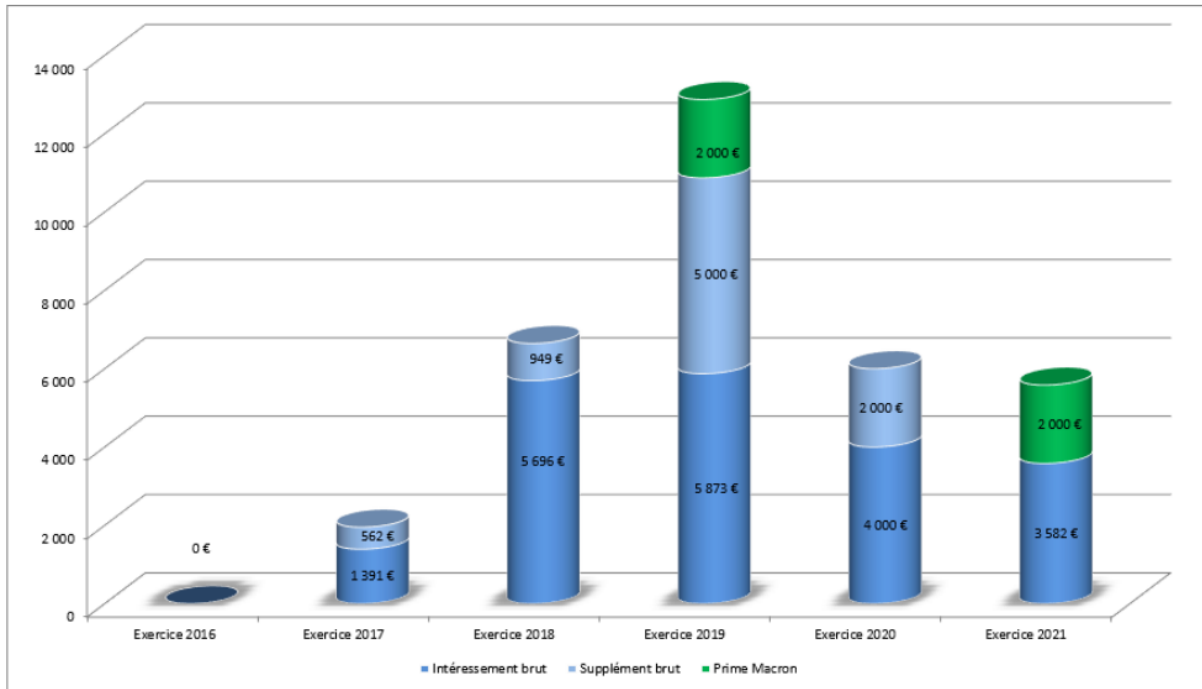
NDB : aucun bénéficiaire supplémentaire

Vénissieux : Un bénéficiaire supplémentaire

Rappel des mesures générales 2019 à 2022 :

	2019	2020	2021	2022
Augmentation catégorielle Ouvriers/Employés	1,42%	0,80%	45 €	2,2 % + 2,75 %
Augmentation catégorielle Agents de Maîtrise Art. 36/Art 4 bis	1,42%	0,50%	45 €	2 % + 2,75 %
Augmentation catégorielle Cadres	1,42%		45 €	2,75%
Talon en €			25€+20€	70 €
Augmentation prime ancienneté (hors cadres)	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
Budget AI Employés/Ouvriers		0,80%	1,00%	0,30%
Budget AI Agents de Maîtrise Art.36/Art 4 bis		1,10%	1,20%	0,50%
Budget AI Cadres		2,10%	1,80%	3,00%
Budget Total Employés/Ouvriers	0,0192	2,10%	45€ + 1%	2,7% + 70 € (ou 2,75%)
Budget Total Agents de Maîtrise Art.36/at 4 bis	0,0192	2,10%	45€ + 1,2%	2,2% + 70 € (ou 2,75%)
Budget Total Cadres	0,0142	2,10%	45€ + 1,8%	3% + 70 € (ou 2,75%)
Mini Prime de vacances	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1100 € / 1133 € (01/07) Indexation du mini de la prime de vacances sur les AG
Primes non conventionnelles (hors prime de transport)	Même % que les augmentations catégorielles	Même % que les augmentations catégorielles	NC	NC
Point UIC	01/01/2019 : 8,20€ (+ 1 %)	01/03/2020 : 8,31€ (+ 1,3 %)	01/01/2021 : 8,36€ (+ 0,6 %)	01/01/2022 : 8,58€ (+ 2,6 %) 01/10/2022 : 8,75 € (+ 1,98 %)
Primes conventionnelles	Suivent augmentation du point UIC	Suivent augmentation du point UIC	Suivent augmentation du point UIC	Suivent augmentation du point UIC
Intéressement exceptionnel brut	949,00 €	2 000,00 €		
Prime Macron		2 000,00 €		2 000,00 €
Autres mesures	Contrat responsable : Revalorisation de la participation patronale à la mutuelle à 42,72 € (+1,98%)	Contrat responsable : Revalorisation de la participation patronale à la mutuelle à 43,37 € (+1,52%)	Contrat responsable : Revalorisation de la participation patronale à la mutuelle à 44,74 € (+3,15%) 10% Prime de transport Dotation exc : 60K€ CSE	Contrat responsable : Revalorisation de la participation patronale à la mutuelle à 44,74 € (+3,15%) 10% Prime de transport Intégration de la prime d'ancienneté dans le calcul de la prime de fin d'année Dotation exc : 25K€ CSE

Historique intéressement par exercice (temps plein sans absence) :



Changements de coefficients au 31.10.2022 :

		A																			
De		160	175	190	205	220	225	235	250	275	300	320	325	360	350	400	440	460	550	660	770
Ouvriers	160																				
	175			1																	
	190				2		1														
	205					1															
	220																				
Employés	175																				
	190																				
	205					1															
	220																				
Techniciens Agents de Maîtrise	225							1													
	235																				
	250																				
	275																				
	300																				
	320																				
	325																2				
360																					
Cadres	350															1					
	400																	2			
	440																				
	460																				
	550																			1	
	660																				
	770																				
880																					

Changement de catégorie socio-professionnelle au 31.10.2022 :

2019	De → à	Opérateurs	Employés	T.A.M.	Cadres
	Opérateurs			1	
	Employés			3	
	TAM				

2020	De → à	Opérateurs	Employés	T.A.M.	Cadres
	Opérateurs			2	
	Employés				
	TAM				

2021	De → à	Opérateurs	Employés	T.A.M.	Cadres
	Opérateurs			3	
	Employés			3	
	TAM				1

2022	De → à	Opérateurs	Employés	T.A.M.	Cadres
	Opérateurs			3	
	Employés				
	TAM				2

Evolution des salaires de base Ouvriers par coefficient sur 4 ans (effectif présent du 01.12.2019 au 31.10.2022) :

Salaire de base mensuel	160	175	190	205	220
12/2019					
Effectif	0	3	39	89	67
Mini	NC	NC	1 900	2 035	2 164
Moyenne	NC	NC	1 980	2 120	2 247
Maxi	NC	NC	2 086	2 334	2 470
12/2020					
Effectif	0	3	38	85	69
Mini	NC	NC	1 940	2 052	2 182
Moyenne	NC	NC	2 021	2 146	2 274
Maxi	NC	NC	2 103	2 373	2 565
Evolution Moyenne 2019/2020	-	-	2,07%	1,23%	1,20%
Variation effectif 2019/2020	0	0	-1	-4	2
12/2021					
Effectif	0	0	38	81	72
Mini	NC	NC	1 985	2 097	2 230
Moyenne	NC	NC	2 076	2 207	2 333
Maxi	NC	NC	2 152	2 418	2 680
Evolution Moyenne 2020/2021	-	-	2,72%	2,84%	2,59%
Variation effectif 2020/2021	0	-3	0	-4	3
10/2022					
Effectif	0	0	38	73	79
Mini	NC	NC	2 099	2 214	2 350
Moyenne	NC	NC	2 199	2 330	2 457
Maxi	NC	NC	2 270	2 565	2 798
Evolution Moyenne 2021/2022	-	-	5,92%	5,57%	5,32%
Variation effectif 2021/2022	0	0	0	-8	7

Statistique excluant les invalides, le PSE et les contrats de professionnalise NC : Non communiqué (effectif inférieur à 4 personnes)

Evolution des salaires de base ETAM par coefficient sur 4 ans (effectif présent du 01.12.2019 au 31.10.2022) :

Salaire de base mensuel	205	220	225	235	250	275	>=300
12/2019							
Effectif	4	5	4	9	13	15	18
Mini	2 060	2 216	2 250	2 384	2 375	2 484	2 641
Moyenne	2 154	2 358	2 421	2 450	2 510	2 617	2 946
Maxi	2 232	2 449	2 545	2 549	2 692	2 713	3 349
12/2020							
Effectif	3	7	6	6	14	15	20
Mini	NC	2 210	2 262	2 417	2 387	2 497	2 675
Moyenne	NC	2 353	2 440	2 500	2 540	2 658	2 968
Maxi	NC	2 469	2 558	2 637	2 781	2 764	3 416
Evolution Moyenne 2019/2020	-	-0,21%	0,78%	2,04%	1,20%	1,57%	0,76%
Variation effectif 2019/2020	-1	2	2	-3	1	0	2
12/2021							
Effectif	3	5	5	9	14	15	24
Mini	NC	2 339	2 427	2 347	2 471	2 592	2 738
Moyenne	NC	2 439	2 520	2 517	2 594	2 787	3 231
Maxi	NC	2 526	2 601	2 747	2 765	3 445	3 945
Evolution Moyenne 2020/2021	-	3,65%	3,28%	0,68%	2,13%	4,85%	8,85%
Variation effectif 2020/2021	0	-2	-1	3	0	0	4
10/2022							
Effectif	2	5	2	8	17	16	24
Mini	NC	2 330	NC	2 491	2 546	2 636	2 891
Moyenne	NC	2 541	NC	2 602	2 737	2 891	3 335
Maxi	NC	2 654	NC	2 747	2 906	2 611	4 135
Evolution Moyenne 2021/2022	-	4,18%	-	3,38%	5,51%	3,73%	3,21%
Variation effectif 2021/2022	-1	0	-3	-1	3	1	0

Statistique excluant les invalides, le PSE et les contrats de professionnalisation

NC : Non communiqué (effectif inférieur à 4 personnes)

Nombre d'augmentations individuelles (effectif présent du 01.12.2019 au 31.10.2022 – Y compris promotions) :

	OUVRIERS (coeff 160 à 220)	EMPLOYES (coeff 190 à 220)	AGENTS DE MAITRISE (coeff 225 à 320)	A.M. ASSIMILE CADRE (coeff 325 à 360)	CADRE (coeff 350 à 880)
Effectif catégorie 31/12/2020	195	10	55	6	24
Nombre d'augmentations	66	2	27	4	11
% par rapport à la catégorie	34%	20%	49%	67%	46%
Effectif catégorie 31/12/2021	191	8	60	7	24
Nombre d'augmentations	118	4	42	3	21
% par rapport à la catégorie	62%	50%	70%	43%	88%
Effectif catégorie 31/10/2022	190	7	60	7	26
Nombre d'augmentations	64	3	36	3	24
% par rapport à la catégorie	34%	43%	60%	43%	92%

Statistique excluant les invalides et le PSE

NC : Non communiqué (effectif inférieur à 4 personnes)

Un niveau d'augmentation individuelle au titre :

- des évolutions de référentiel ou de bordereau
- des entretiens annuels
- des évolutions d'organisation ou changement de poste

Le bouclier tarifaire lancé en octobre 2021 et qui devait s'arrêter à la fin **2022 sera maintenu en 2023**, a annoncé le ministre chargé des Comptes publics Gabriel Attal.

Fin de la présentation de la direction

Le mot CFDT à la direction :

Nous rappelons régulièrement à la direction que notre trésorerie fond comme neige au soleil avec une baisse de plus de 25M€ (fin 2021/49M€ - fin 2022/23,7M€)

Trésorerie :

France : 23,7M€

Allemagne : 14,7M€

Pologne : 6,8 M€

La CFDT rappelle que la signature de CAP21, seule signataire avec FO aura permis une hausse du pouvoir d'achat pas négligeable de 29053€ d'intéressement entre 2017 et 2021, 4000€ de prime Macron et la demande CFDT sur la mise en place du FCPER qui aura rapporté 23000€ Brut débloqué en 2023.

1^{er} tour : Proposition commune des Organisations Syndicales :

- AG : 8%
- Prime de juin en 14^{ème} mois
- Calcul de l'ancienneté sur la moyenne réelle du coefficient du salarié
- Intégration de la prime d'ancienneté dans la prime de juin
- Prise en charge à 100% de la mutuelle
- Transport : Uniformiser les grilles VX/NDB et +20%

1^{er} Proposition de la direction :

Sécurité	Ouvriers	TAM	Cadres
AG	0,8%	0,5%	
AI	0,7%	1%	
Ancienneté	0,5%	0,5%	
			2%

- Prime de juin en 14^{ème} mois
Réponse : Non
- Calcul de l'ancienneté sur la moyenne réelle du coefficient du salarié
Réponse : + 10% du mini IUC sur le calcul de l'ancienneté
- Intégration de la prime d'ancienneté dans la prime de juin
Réponse : Plancher à 1250€ au lieu de 1100
Salaire de base + ancienneté / 2 avec un plancher à 1250€
- Prise en charge à 100% de la mutuelle
Réponse : Non
- Transport : Uniformiser les grilles VX/NDB et +20%
Réponse : Ok pour l'harmonisation avec 10%

2^{ème} Proposition de la direction

Enveloppe de 3% avec une prime Macron (PPVA) de 1500€ avec une seconde prime Macron si l'inflation est supérieure à 3%

Sécurité	Ouvriers	TAM	Cadres
AG	1,8%	1,5%	
AI	0,7	1%	
Ancienneté	0,5%	0,5%	
			3%

Nous refusons cette demande et affichons notre proposition

3^{ème} Proposition des Organisations Syndicales

- 4,2% Global avec 3% AG mini

Calcul de l'ancienneté sur la moyenne réelle du coefficient du salarié

- 10% du mini IUC sur le calcul de l'ancienneté
- Prime Macron (PPVA) 6000€

Nous laissons tout le week-end à la direction pour réfléchir à notre demande et demandons l'annulation du CSE et la continuité de la NAO ce lundi 21 novembre 2022 9h

Début du 2^{ème} tour de NAO

Nouvelle proposition de la direction

Sécurité	Ouvriers	TAM	Cadres
AG	2,2%	2%	1%
AI	0,3	0,5%	2%
Ancienneté	0,5%	0,5%	
			3%

Sup à 3SMIC

- Plancher Prime vacances 1250€
- Prime Maron (PPVA) 2500€
- Harmonisations prime transport entre les 2 établissements

Les propositions de la direction ne sont pas à la hauteur de nos attentes, nous maintenons notre proposition de vendredi :

- 4,2% Global avec 3% AG mini

Calcul de l'ancienneté sur la moyenne réelle du coefficient du salarié

- 10% du mini IUC sur le calcul de l'ancienneté
- Prime Macron (PPVA) 6000€

Interruption de séance : 10 : 30

Reprise de la réunion : 11h30

La direction souhaiterait que notre demande soit plus entendable, elle attend le feu vert vis à vis de la division pour obtenir les 3% en AG la réunion reprend à 13h30.

Reprise de la réunion : 13h30

Sécurité	Ouvriers	TAM	Cadres
AG	3%	3%	1,5%
AI	0%	0%	2%
Ancienneté	0,5%	0,5%	
			3,5%

- Prime Maron (PPVA) 3000€

Interruption de séance : 14h15

Reprise de la réunion : 14 :50

- Nous validons les 3,5%
- Nous demandons les 4000€ de prime PPVA avec la signature de l'ensemble des OS
- Harmonisations prime transport entre les 2 établissements
- Une clause de revoyure si l'inflation persistait avec

Calcul de l'ancienneté sur la moyenne réelle du coefficient du salarié

- 10% du mini IUC sur le calcul de l'ancienneté

Plancher Prime vacances 1250€

Interruption de séance : 15h15

Reprise de la réunion : 16 :00

Dernière proposition de la direction

<i>Sécurité</i>	<i>Ouvriers</i>	<i>TAM</i>	<i>Cadres</i>
AG	3%	3%	1,5%
AI	0%	0%	2%
Ancienneté	0,5%	0,5%	
			3,5%

- **Harmonisations prime transport entre les 2 établissements début 2023**
- **Prime Maron (PPVA) 3500€ versée en décembre 2022**

Les organisations syndicales ont jusqu'au mercredi 23 novembre pour valider cette demande.